

**COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR-BLANCHE-CERCLES
CONSEIL MUNICIPAL**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation : 9 novembre 2022

Nombre de membre en exercice : 18 Présents : 10 Votants : 11

Séance ordinaire du 14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 14 novembre 2022 à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche.

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREAU Bastien	A	PASSIE Daniel	P
ARCOS Manuel	A	DUGENET Romain	P	PAUTROT Marielle	P
BELLOT Cédric	A	FORET Aurore	R	PRECIGOUT Ludovic	E
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	GOBERT Gérard	P	THOMAS Jean-Marie	P
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	LENEUTRE Bernard	P		
BRACHET Sébastien	A	LESUEUR Florence	E		
CANEVAROLO Agnès	P	MICHELET Patrick	E		

Secrétaire de séance : Mr Thomas Jean-Marie

L'ordre du jour :

- SMD3 (délibération n° 2022-11-01)

1) SMD3 (délibération n° 2022-11-01)

L'objectif de la réunion est de s'accorder un temps d'échanges sur la problématique des déchets, compétence du SMD3.

Cette réunion fait suite à la transmission, par mail, de la motion prise par la commune de Saint Léon sur l'isle. La question était de savoir ce que la commune envisageait à son niveau.

Cette motion était à prendre avant le 16 novembre car le comité syndical du SMD3 doit se prononcer le 16 novembre sur la nouvelle tarification.

Après échanges, il avait été décidé que la commune attendrait d'avoir un retour, dans un premier temps, de la réunion organisée par l'Union des Maires le 8 novembre.

Monsieur le Maire faire un rappel du contexte de la mise en place du tri :

C'est la loi de transition énergétique de 2015 qui oblige à diviser par deux le nombre de sacs enfouis.

Le SMD3 a commencé depuis 2018 ses études. C'est donc 4 ans après que le dispositif va commencer.

Il indique que Monsieur le Préfet a rappelé que le rôle de l'élu n'est pas d'encourager la désobéissance civique mais d'aider à la mise en place du dispositif.

Concernant les justifications liées à l'augmentation de la redevance, voici les raisons évoquées :

- Une TGAP qui a démarré à 15 €/tonne, qui est actuellement à 40 €/tonne et passera à 65€/tonne en 2025
- L'augmentation du prix de l'énergie
- L'augmentation des salaires
- L'augmentation de la masse salariale

Au titre des chiffres le SMD3 a enfoui 120 000 tonnes de déchets dont une partie est incinérée à Brive.

Monsieur Bernard Leneutre s'interroge sur les précédents investissements et les répercussions sur le nouveau dispositif.

Marielle indique que la politique sur les déchets n'est pas cohérente. Le Maire lui indique que l'idée d'un incinérateur devrait à nouveau être étudié.

Le Maire indique qu'il est favorable à un composteur collectif afin de limiter les déchets dans les sacs noirs.

Ensuite plusieurs points sont passés en revue :

Solidarité pour les personnes incontinentes. Madame Nicole Du Chazaud indique que c'est un peu discriminatoire de devoir indiquer par les personnes qu'elles sont incontinentes. Au titre des solutions : une caisse de solidarité devrait se mettre en place par le SMD3 sur le principe que chacun peut donner ses passages non utilisés.

Personnes handicapées : deux critères sont retenus : carte de mobilité réduite, et ne pas avoir de femme de ménage. Enfin les conditions particulières seront soumises à l'avis du Maire.

Conteneurs trop éloignés des domiciles : pas trop de solutions, des secteurs sinistrés notamment la Geyrie/le Maumasson/Verchiat. Il a été difficile de trouver des lieux adaptés. Le camion ne peut se garer sur la route départementale. Il y avait éventuellement un point au Peyrat mais il fallait élargir le terrain et exproprier.

Associations : voir pour une carte mutualisée éventuellement.

Salles polyvalentes : 50 € de caution seront sollicités lors des locations afin de ne pas avoir à déposer les sacs dans les conteneurs par les employés communaux.

Composteur : demander les tarifs au SMD3.

Cartons : les conteneurs semi-enterrés n'ont pas de conteneur spécial carton. Les lieux concernés sont le parking de l'ancienne maison de retraite, la salle des fêtes de LTB et le bourg de Cercles. Sur les points ancienne maison de retraite et bourg de Cercles, il sera installé un écriteau indiquant qu'un des deux bacs tri sélectif est destiné au carton. Pour le point Salle de fêtes Ltb, un conteneur aérien viendra compléter les conteneurs installés. Il est indiqué qu'un deuxième sera souhaitable.

Déchets verts : le SMD3 met à disposition un broyeur mais il est actuellement en panne. Il est abordé la possibilité d'organiser « une opération broyage » une fois par an sur la commune. Un mode participatif pourrait être envisagé en évitant à nouveau de surcharger les employés communaux. Ce dispositif demande une réflexion avant sa mise en place.

Méthodologie pour aider les habitants : orienter vers le service usagers du SMD3, faire le point à chaque réunion du Conseil.

Grille tarifaire : une nouvelle grille est proposée selon la grille suivante.

Le projet de grille tarifaire 2023

Malgré un contexte économique très défavorable, l'exécutif du SMD3 a travaillé à l'élaboration d'une grille tarifaire juste et efficace en terme de réduction des déchets.

Plusieurs enseignements ont été tirés de la facturation pédagogique :

- La nécessité de différencier les foyers sans faire de tranches (1 et 2, trois et quatre, ...)
- La réduction du nombre d'ouvertures incluses dans le forfait pour limiter les hausses de coût

Nombre de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6	7 et plus
Nombre d'ouvertures forfaitaires d'une trappe de 60 l (*) (par an)	16	26	34	40	41	48	52
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26	26	26	26	26	26	26
Abonnement annuel (en euros)	109	109	109	109	109	109	109
Forfait d'ouvertures annuelles (en euros)	83,5	135,7	177,5	208,8	229,7	250,6	271,4
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait d'ouvertures, prix en euros)	192,5	244,7	286,5	317,8	338,7	359,6	380,4
Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 l (*) (en euros)	5,22	5,22	5,22	5,22	5,22	5,22	5,22
Prix du passage supplémentaire en déchèterie (en euros à partir du 2 ^{ème} passage)	10	10	10	10	10	10	10

* Note : seule une demi ouverture est comptabilisée en cas d'utilisation d'une borne à déchets résiduels équipée d'une trappe de 30 l et seul un huitième d'ouverture est comptabilisé en cas d'ouverture d'une borne à biodéchets équipée d'une trappe de 30 l. En cas d'ouverture supplémentaire d'une trappe de 30 l d'ordures ménagères au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 2,61 €. En cas d'ouverture d'une trappe de 30 l de biodéchets au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 0,65 €.

L'augmentation par rapport aux tarifs annoncés dans la facturation pédagogique est de 1,17 € par mois pour un foyer d'une personne et de 2,78 € par personne et par mois pour un foyer de deux personnes. Elle est inférieure à 1,5 € par personne et par mois pour tous les autres foyers.

La collecte en porte à porte coûtera de 67 à 133 € de plus par an en fonction de la composition du foyer.

Après discussion il est décidé d'adopter la délibération suivante pour transmission au SMD3 et à la Préfecture.

Délibération.

Le Conseil Municipal de La Tour-Blanche-Cercles, alerté par ses habitants de la décision du SMD3 sur le coût excessif que risque de constituer la nouvelle redevance incitative a souhaité s'interroger sur les difficultés que suscite ce point dans un contexte inflationniste d'ordre général.

Le Conseil Municipal constate aussi de nombreux problèmes liés au nouveau système de ramassage. Pour ne citer que les plus flagrants : difficultés pour les personnes handicapées, pour les personnes âgées, problème pour les touristes, pour les associations, augmentation des incivilités, etc...

Le Conseil Municipal constate que le service public du ramassage des ordures ménagères, se dégrade et ne joue plus son rôle de permettre à chaque citoyen de pouvoir être traité à égalité.

Le Conseil Municipal demande à son représentant au Conseil Syndical du SMD3 de voter contre la redevance incitative et de faire en sorte que celle-ci ne soit pas votée.

Le Conseil Municipal face à cette situation, où s'exprime un rejet de la population, tant sur la redevance incitative que sur le système de ramassage :

- Demande que soit mis en place un moratoire pour poser tous les problèmes sur la table, pour des solutions concrètes soient trouvées afin de permettre que le service public de ramassage et du traitement des déchets réponde aux besoins des populations.
- Constate une augmentation excessive de la tarification qui selon la grille proposée peut représenter 50 % d'augmentation selon les cas.
- Regrette le manque de concertation avec les communes, les aides à domicile, le CIAS.
- Sollicite plus de pédagogie sur les explications.

Fin de la réunion à 20 h 30

Le Maire,
Daniel Bonnefond



Le secrétaire de séance,
Thomas Jean-Marie

